

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPRH) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : ENGAGEMENT EN LIEN AVEC L'ETAT, L'ANAH ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 103

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DAMERGY Sami a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à PRIMAS Sophie
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 8

CHARBIT Jean-Christophe, DAZELLE François, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, HONORE Marc, LEBOUIC Michel, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

127 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4 NE PREND PAS PART :

DAZELLE François, DOS SANTOS Sandrine, HONORE Marc, WASTL Lionel

EXPOSÉ

Créé en 2019, le Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (CEE SARE), porté par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et les collectivités territoriales, vise à dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments.

Il finance, via des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), des guichets d'information et d'accompagnement pour particuliers et copropriétés, en collaboration avec les Espaces Conseil France Rénov' (ECFR).

Entre 2021 et 2023, près de 5 000 ménages du territoire la Communauté urbaine ont bénéficié de ces conseils pour rénover leurs logements.

Dans la continuité de ce dispositif s'arrêtant le 31 décembre 2024, le Pacte Territorial « France Rénov' » prendra la suite pour maintenir le financement et le soutien à la rénovation de l'habitat, en poursuivant les actions initiées par le SARE.

Ce pacte établit un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) au niveau local. Il implique la mise en place de deux thématiques obligatoires et indissociables :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires,
- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation et de l'habitat et quels que soient les revenus.

Sa mise en œuvre se décline par la signature d'une convention de coopération et de coordination territoriale entre l'Etat, l'Anah et le Département des Yvelines, établie pour une durée de trois ou cinq ans et reposant sur un principe de co-financement du service, à parité avec l'Anah, dans ses deux composantes obligatoires d'animation territoriale et d'information-conseil-orientation.

D'autre part, il est nécessaire de conclure une convention tripartite entre le Département des Yvelines, la Communauté urbaine et l'ECFR afin de permettre à la Communauté urbaine d'assurer une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du Département des Yvelines et d'indiquer précisément le programme d'actions à mettre en œuvre par les ECFR.

Le rôle du Département des Yvelines sera de piloter la mise en œuvre, coordonner les actions à l'échelle départementale, assurer son suivi administratif et financier et organiser la gouvernance.

Le rôle de la Communauté urbaine sera de déployer et piloter les actions en lien avec les ECFR à l'échelon local.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de s'engager, en lien avec l'Etat, l'Anah et le Département des Yvelines, dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur son territoire, et de se positionner en qualité de maître d'ouvrage délégué auprès du Département des Yvelines.
- de s'engager à délibérer, avant le 31 mars 2025, sur la convention relative au Pacte territorial à conclure entre l'Etat, le Département, les établissements publics de coopération intercommunale yvelinois et les parcs naturels régionaux de la Haute vallée de Chevreuse et du Vexin français, maîtres d'ouvrage délégués,
- de préciser que l'engagement de la Communauté urbaine porte sur le volet du Pacte territorial relatif à la mission « dynamique territoriale » qui consiste à mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1-A et L. 5711-1,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants,

VU l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

VU l'arrêté du 17 décembre 2022 portant modification du programme SARE dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

VU la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), instituant le Pacte territorial France Rénov' comme nouveau dispositif d'intervention programmé visant à déployer opérationnellement le service public de la rénovation de l'habitat au niveau infrarégional,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Anah n°2024-05 du 13 mars 2024 relative aux conditions de la coopération et de la coordination territoriale pour le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat à l'échelle régionale, complétée par la délibération n°2024-32 autorisant à titre dérogatoire les départements à en être signataire,

VU le règlement général de l'Anah,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-12-10_03 du 10 décembre 2020 portant approbation du programme d'actions du plan climat, air, énergie (PCAET) de la Communauté urbaine,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : S'ENGAGE, en lien avec l'Etat, l'Anah et le Département des Yvelines, dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur son territoire, et de se positionner en qualité de maître d'ouvrage délégué auprès du Département des Yvelines.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à délibérer, avant le 31 mars 2025, sur la convention relative au Pacte territorial à conclure entre l'Etat, le Département, les établissements publics de coopération intercommunale yvelinois et les parcs naturels régionaux de la Haute vallée de Chevreuse et du Vexin français, maîtres d'ouvrage délégués.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'engagement de la Communauté urbaine porte sur le volet du Pacte territorial relatif à la mission « dynamique territoriale » qui consiste à mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMIT POPESCU Cécile